

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du

14 janvier 2026

Convocation 8 janvier 2026

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam, M. AURIOT Thierry, Monsieur SAEZ Gildas.

Membres absents : M. JARZAB Johnny, M. DAMIANI Tony (Adjoint),

Membre excusé : M. NOEL Vincent a donné pouvoir à Mme ROBINEAU

Ouverture : 18h30

Secrétaire de séance : Madame SALIN Myriam

Madame le maire, demande de rajouter une délibération pour une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Le conseil **APPROUVE** le rajout de la délibération.

Monsieur SAEZ contacte Monsieur DAMIANI qui informe n'avoir pas reçu la convocation et Madame SALIN confirme ne pas l'avoir eue non plus mais qu'elle était au courant par Madame Le Maire.

La commune va demander maintenant une confirmation de lecture.

1 minute de silence, pour Monsieur BRUGON, conseiller municipal, décédé dans l'incendie de sa maison en décembre.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le dernier procès-verbal.

Madame BOISSON vote contre, car le procès-verbal doit être affiché sous 5 jours après le conseil municipal ainsi selon l'article L2121-25 du CGCT et doit être mis en ligne sur le site internet.

Réponse : Pas après le conseil municipal mais après l'approbation qui doit avoir lieu ce jour.

- **DELIBERATION CMO (Congés Maladies Ordinaire)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** les nouvelles règles de modulation de l'IFSE en cas d'absence :

- **MOTIN DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

3 POUR Monsieur NOEL- Mesdames RAVAT et ROBINEAU

4 abstentions

- **VENTE DE L'EPAREUSE**

Le maire supprime la délibération et la reporte ultérieurement car l'épareuse est actuellement cassée, elle doit être réparée avant une potentielle vente.

- **DELIBERATION CHOIX DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE**

Le maire supprime la délibération et la reporte ultérieurement car la commune est en attente de devis.

- **DELIBERATION SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE**

Madame le Maire, a reçu une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Monsieur SAEZ ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **ACCEPTE et APPROUVE** une subvention de 100€ pour le voyage scolaire à Toulouse ;

- **MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité la motion, bien que Madame SALIN expose que tous les agriculteurs ne sont pas contre le Mercosur car l'Amérique latine est pour eux un débouché, et qu'à sa connaissance, les agriculteurs de notre village ne se sont pas déplacés.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Tableau élection : Madame le Maire propose un tableau pour les élections municipal du 15 mars 2026

PERMANENCE DU 15 MARS 2026

	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8h00	Isabelle	Thierry	Véronique
10h30	ROBINEAU	AURIOT	BOISSON
10h30	Isabelle	Myriam	Véronique
13h	ROBINEAU	SALIN	BOISSON
13h	Isabelle	Gildas	
15h30	ROBINEAU	SAEZ	Tony DAMIANI
15h30	Isabelle	Evelyne	Tony
18h	ROBINEAU	RAVAT	DAMIANI

Convention : Madame le Maire présente la convention qui va être signée avec Monsieur DUPONT Jordan.

Madame BOISSON : on aurait dû l'avoir avant le vote, j'avais demandé l'assurance professionnelle.

Réponse : elle sera donnée en même temps que la convention signée.

Madame le Maire : répond à diverses questions de Madame BOISSON à propos de Monsieur DUPONT à la suite du dernier conseil municipal dans le but d'entraver la signature d'une convention avec ce dernier :

- Aucune obligation de présenter les diplômes,
- Son KBIS vous a déjà été présenté
- Attestation vigilance, pas d'obligation pour une convention inférieure à 5 000€,

Madame BOISSON : est-ce que tout est borné ?

Réponse : la commune a obtenu des propriétaires mitoyens du sentier une autorisation pour couper les arbres dangereux qui pourraient tomber sur le chemin de randonnée.

Madame RAVAT : quand les chemins seront dégagés est ce que Monsieur SALIN passera par-là ?

Réponse : non

Madame RAVAT : donc il continuera à passer par la Rue Creuse.

Réponse : oui

Madame BOISSON : qui va stérer le bois ?

Réponse : Monsieur DUPONT.

Madame BOISSON : pas normal qu'il coupe, puis qu'il se charge de stérer.

Réponse : les autres prestataires consultés ont proposé un devis payant, M. Dupont ne fait pas payer et achète le bois.

Monsieur SAEZ : pourquoi ne pas demander à Monsieur DAGONEAU de venir mesurer le bois ?

Réponse : ce ne sera pas gratuit

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur SAEZ : Je m'étais proposé lors du conseil du 15 octobre, pour descendre les crosses de Noël dans le hangar, je n'ai vu personne. Je suis venu pour rien,

Réponse : je n'avais pas noté cette date, j'avais seulement retenu la décoration commune du sapin le mercredi 10 décembre.

Monsieur SAEZ : J'aurais aimé qu'on soit au courant par Madame le Maire du décès de Monsieur Brugon, et pas par d'autres administrés.

Réponse : j'aurais dû, mais j'attendais de savoir l'identification de la personne retrouvée décédée. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle.

Madame BOISSON : c'est déplorable de ne pas avoir été informé pour Bernard et qu'envoyer un mail ne coûtait rien.

Monsieur SAEZ : lors d'une balade, j'ai remarqué qu'autour des poubelles de l'étang, il y avait beaucoup de choses. Ça commence à devenir une décharge. Il faut peut-être refaire une communication.

Réponse : malheureusement ça n'arrêtera pas les personnes qui osent déposer n'importe où.

Monsieur SAEZ : Est-ce que les panneaux d'entrée et de sortie de bourg ont été envoyés à la sous-préfecture par les agriculteurs ?

Réponse : non, ils ont juste été retournés.

Monsieur AURIOT : attention le calendrier du SMICTOM, pour les poubelles jaunes et noir n'est pas le bon.

Réponse : C'est celui distribué avec le Flashinfo qui est le bon.

Monsieur AURIOT : la gazinière de la salle des fêtes est à réviser, plusieurs feux ne fonctionnent pas, à faire avant de relouer la salle des fêtes.

Madame BOISSON : J'ai appris par hasard que Monsieur ROUSSEAU qui n'est qu'un administré est en possession des clefs du hangar puisque c'est lui qui doit s'occuper des poses des décorations de Noël, chose que le Maire a fait sans demander à qui que ce soit du conseil, je rappelle que jusqu'à présent c'était le conseil municipal qui le faisait chaque année.

Je souligne que la pose du tableau d'affichage et des décorations de Noël ont coûté de l'argent à la commune inutilement.

Réponse : Monsieur ROUSSEAU n'a plus les clés du hangar et le faire travailler de façon ponctuelle coûte beaucoup moins cher à la commune qu'un agent.

Monsieur SAEZ : il y a une commission fêtes et cérémonies, à quoi ça sert ?

Madame BOISSON : sur le devis de Monsieur ROUSSEAU il prend 400€ par passage pour le sel, et là il a pris que 100€ en janvier, pourquoi ? ce n'est pas logique.

Réponse : je vais lui poser la question.

Madame RAVAT : à propos du panneau « STOP » rue Creuse à l'intersection de la D41?

Réponse : ce n'est pas à la commune de s'en occuper, c'est au Département, nous allons les contacter.

Madame RAVAT : un panneau est très penché au bout de la rue Creuse vers l'abri de bus.

Réponse : la commune va aller voir.

Madame RAVAT : Dans le terrain de Madame DAGONEAU, anciennement Monsieur BLANCHARD, route d'Aillant, il y a des gravats, peut-on lui demander de nous les donner pour pouvoir reboucher des trous des chemins ruraux.

Monsieur SAEZ : Depuis que la rue Creuse a été refaite, elle est devenue dangereuse quand on se croise ça glisse sur le bas-côté. Si un jour il m'arrive quelque chose, je porterai plainte.

Madame RAVAT : on ne peut pas se croiser dans la rue Creuse.

Réponse : ce n'est pas nouveau, la communauté de communes n'a ni agrandi, ni rétréci la route.

Fin de la séance 19h45